

Les personnels administratifs : au cœur de nos métiers...

... Car si d'aventure ils ne font pas leur boulot, ce sont nos payes qui se seront pas versées, nos frais de mission qui ne seront pas remboursés, nos congés, RTT, récupérations, CET qui ne seront pas validés, notre accès à la formation ou à la mobilité qui seront empêchés, nos instances sociales qui ne fonctionneront pas, etc.

Or les salariées des fonctions administratives, très majoritairement des femmes^(*), connaissent aujourd'hui une grande inquiétude quant à leur devenir.

L'inquiétude est liée à la mise en place progressive, dans le cadre de la dématérialisation et de la transition numérique, d'outils transférant une part croissante de l'activité de ces salarié-e-s vers d'autres utilisateurs. MonKiosque a été mis en place, et c'est maintenant CONCUR, logiciel de gestion des missions, dont la mise en œuvre serait programmée pour 2018.

Grâce à cet outil, un salarié pourrait réserver lui-même ses billets d'avion ou de train, louer un véhicule, une chambre d'hôtel, un restaurant. L'outil permettrait de numériser directement les factures à l'aide d'un mobile (fourni par l'entreprise) ce qui déclencherait automatiquement le remboursement des frais engagés... Une « petite » révolution numérique dont les conséquences pourraient s'avérer ravaageuses pour l'activité et donc l'emploi de ces salarié-e-s et augmenter dans le même temps les contraintes des autres utilisateurs.

Or ces salariées subissent déjà le non remplacement systématique des absences pour congés ou maladie, la mutualisation des tâches, un recours croissant à l'intérim (forme de précarité aggravée), sur les postes vacants ou pour les besoins de renfort.

Et la direction ne pourra pas compter sur son Contrat d'Objectifs et de Moyens 2016-2020 (qui prévoit le non remplacement d'un poste libéré par un départ en retraite sur deux) car la population concernée, plutôt jeune, n'entrera pas dans la catégorie des partants en retraite.

Il faudra donc faire preuve d'imagination et construire des perspectives crédibles pour la totalité des salariées pour qu'aucune ne soit laissée sur le bord du chemin. Elles ont des idées, des envies, des expertises. Certaines veulent se reconverter ou simplement élargir leur champ de compétences. Ce n'est pas du « petit personnel sous-qualifié », n'en déplaise à ceux qui les voyaient au mieux en Groupe 3 lors de la construction du référentiel des métiers, les mêmes qui n'ont pas jugé utile de leur proposer des compétences complémentaires...

La défense de leurs intérêts passe par la CGT qui s'investit pleinement dans l'expertise de l'outil CONCUR à travers l'IC-CHSCT mais aussi dans la négociation en cours de la GPEC et de la formation professionnelle.

C'est un des messages que la CGT entend faire passer aux centaines de salariées concernées en cette année qui commence.

Paris, le 5 janvier 2017

^(*) La féminisation de ces fonctions est un constat. Cela ne signifie pas que ces fonctions devraient « par essence », être occupées par des femmes. De même que les fonctions techniques ou journalistiques ou l'accès à l'encadrement n'ont pas « par essence » à être majoritairement réservés aux hommes.